



# FINANCER SON PROJET



Panorama des aides aux porteurs de projets  
économiques sur terres coutumières



Agence de Développement Rural  
et d'Aménagement Foncier



## COMMENT BIEN DÉFINIR SON PROJET ?

Vous avez un projet de création d'entreprise. Selon le secteur d'activités dans lequel vous souhaitez développer votre projet, vous pouvez vous adresser aux chambres consulaires :

	Alimentation, bâtiment, production (menuiserie, ferronnerie...) services (mécanique, coiffure ...)	<b>Chambre de métiers et de l'artisanat</b> Tél : 28.23.37 <a href="http://www.cma.nc">www.cma.nc</a>
	Commerce, services (transports, tourisme...) et industrie	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b> Tél : 24.31.00 <a href="http://www.cci.nc">www.cci.nc</a>
	Agriculture, élevage, sylviculture, reboisement, aquaculture	<b>Chambre d'agriculture</b> Tél : 24.31.60 <a href="http://www.canc.nc">www.canc.nc</a>

- Ces organismes disposent de **conseillers** qui vous **aideront** à passer de l'idée au projet c'est à dire à **évaluer vos compétences, à réaliser une étude de marché et à définir les investissements nécessaires au démarrage de votre activité.**
- Ces conseillers vous **accompagnent dans les formalités d'entreprise : inscriptions au RIDET et aux registres des chambres consulaires** selon votre secteur d'activité. Ils vous accompagnent également **dans le montage financier de votre projet.** Par la suite, vous pourrez être assisté dans la gestion de votre entreprise si vous le souhaitez.
- Des organismes financeurs tels que **l'Adie** et **Initiative Nouvelle-Calédonie** proposent également un **accompagnement aux porteurs de projets** : passer de l'idée au projet, aide au financement et suivi technique après la concrétisation du projet. (Cf. contacts dans la partie «Comment financer son projet?»)

Sur terres coutumières, selon le financeur, un justificatif des droits fonciers vous sera demandé (procès-verbal d'assemblée général du GDPL, acte coutumier, bail). L'ADRAF peut vous aider à formaliser ces documents.

## COMMENT FINANCER SON PROJET ?



Il existe plusieurs possibilités de financement selon le montant total de l'investissement.

### L'apport personnel (financier ou en nature)

Aujourd'hui, le financement de votre projet repose d'abord sur votre apport personnel.

Si vous disposez de fonds propres :

- vous pouvez financer l'achat d'équipement pour le démarrage de votre activité;
- vous pouvez constituer un capital de départ pour le lancement de votre activité. D'autres financeurs viendront en complément. (Cf. ci-après Les organismes prêteurs et les aides provinciales).

Les aménagements ou les travaux (défrichements, constructions etc...) faits par vos propres moyens peuvent être considérés comme des apports en nature selon votre interlocuteur.

### Les organismes prêteurs

**adie** → **L' Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)**

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique. **Elle finance et accompagne des personnes qui veulent se mettre à leur compte et qui n'ont pas accès au crédit bancaire.**

Elle octroie des microcrédits d'un montant maximum de 1,2 millions F CFP pour permettre la création d'entreprise et le développement d'entreprise. Le montant total de votre projet ne doit pas dépasser 2,4 millions F CFP.



Ces **microcrédits** peuvent **financer un investissement, un besoin ponctuel ou de la trésorerie**. Pour permettre l'accessibilité à l'emploi et la mobilité, l'Adie octroie également des microcrédits d'un montant de 590 000F CFP maximum pour l'achat ou la réparation d'un véhicule ou encore l'obtention du permis de conduire.

**Pour plus de renseignements et d'informations sur les missions de l'Adie, contactez l'Adie :**

→ **Numéro vert** (gratuit) : **05.05.55** ou [www.adie.org](http://www.adie.org)

### → **Les banques**

Les banques peuvent vous aider à financer votre projet par le biais d'un prêt professionnel. Il est important de **présenter un dossier clair et complet à votre interlocuteur** (business plan).

**Pour plus de renseignements, contactez l'une des banques proches de chez vous :**

	<p><b>Banque Calédonienne d'Investissement*</b> Tél : 25.69.70 <a href="http://www.bci.nc">www.bci.nc</a></p>
 <p><b>Banque de Nouvelle-Calédonie</b></p>	<p><b>Banque de Nouvelle-Calédonie*</b> Tél : 25.74.00 <a href="http://www.bnc.nc">www.bnc.nc</a></p>
 <p><b>BNP PARIBAS</b>  </p>	<p><b>BNP Paribas*</b> Tél : 25.84.00 <a href="http://www.bnpparibas.nc">www.bnpparibas.nc</a></p>
 <p><b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALEDONIENNE DE BANQUE</p>	<p><b>Société Générale Calédonienne de Banque*</b> Tél : 25.63.00 <a href="http://www.sgcb.com">www.sgcb.com</a></p>

\*Les numéros indiqués sont ceux des services clientèles situés à Nouméa



### → **La Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM)**

Le Crédit Agricole Mutuel est une société coopérative finançant les projets du monde rural (agriculture et pêche) par l'intermédiaire de prêt.

**Pour plus de renseignements sur les conditions d'obtention d'un prêt, contactez le CAM :**

→ Tél : 26.60.60



## → Initiative Nouvelle-Calédonie (INC)

Initiative Nouvelle-Calédonie est une association octroyant des prêts d'honneur entre 500 000F CFP et 25% du montant total de votre projet. Elle intervient sur des projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise dont le montant total est compris entre 2 et 40 millions F CFP. Elle **intervient uniquement en complément d'un prêt bancaire** pour consolider votre apport personnel.

**Pour plus de renseignements sur les critères d'éligibilité de votre projet, contactez Initiative Nouvelle-Calédonie :**

- Tél : 24.40.14 ou [www.initiative-nc.com](http://www.initiative-nc.com)
- En Province Nord, contactez le Service Investissements et Entreprises de la DDE-E  
Tél : 47.72.39

## Les aides provinciales

Les provinces sont compétentes en matière de développement économique. Elles interviennent en s'appuyant sur leur code de développement respectif. Elles ont mis en place des aides à la création, à la reprise et au développement d'entreprise.

**Pour plus de renseignements sur les critères d'éligibilité de votre projet et les modalités d'interventions, contactez les services provinciaux :**

	<p><b>Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE)</b> Tél : 20.36.00 (Nouméa)** <a href="http://www.province-sud.nc">www.province-sud.nc</a></p>
	<p><b>Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E)</b> Tél : 47.72.39 (Koné)** <a href="http://www.province-nord.nc">www.province-nord.nc</a></p>
	<p><b>Direction de l'Economie Intégrée (DEI)</b> Tél : 45.51.71 (Wé-Lifou)** <a href="http://www.province-iles.nc">www.province-iles.nc</a></p>

\*\* Contactez les sièges des directions pour connaître les antennes délocalisées proches de chez vous



## Les prises de participation dans les sociétés

### → Les sociétés de financement et de développement des provinces

Les provinces ont créé des sociétés de financement dont l'objectif est de favoriser l'initiative privée et la création d'emplois durables. Ces sociétés interviennent dans certains projets de création ou de développement d'entreprise.

L'intervention se traduit soit par des prises de participations dans le capital ou par des avances en compte courant.

Leur **intervention** est **définie selon les orientations stratégiques de chaque province.**

Pour plus de renseignements sur leurs interventions, contactez les sociétés de participations :

 <b>PromoSud</b>	<b>Promosud</b> Société de financement et de développement de la Province Sud Tél : 24.19.72 <a href="http://www.promosud.nc">www.promosud.nc</a>
	<b>Nord Avenir</b> Société de financement et de développement de la Province Nord Tél : 23.02.05 <a href="http://www.nord-avenir.nc">www.nord-avenir.nc</a>
	<b>Société de Développement et d'Investissement des Îles (SODIL)</b> Tél : 45.40.10 <a href="http://www.sodil.nc">www.sodil.nc</a>



## → L'Institut calédonien de participation (ICAP)

L'ICAP a pour mission de promouvoir les projets concourant au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste du pays. Son objectif est de fixer les populations dans l'intérieur et les îles en créant des activités nouvelles et des emplois durables.

Pour les porteurs de projet ne disposant pas de la totalité de l'apport personnel demandé par la banque, l'ICAP peut intervenir par une prise de participation minoritaire et temporaire dans leur capital ou par des avances en compte courant. Il intervient pour des projets de création et de développement d'entreprise compris entre 5 et 100 millions de F CFP.

Lorsqu'un **projet** est situé **sur terres coutumières**, l'ICAP s'assure de la **clarification des droits fonciers des promoteurs**.

Pour plus de renseignements sur les conditions d'intervention, contactez l'ICAP :

→ Tél : 27.62.18 ou [www.icap.nc](http://www.icap.nc)



## ILS ONT DEVELOPPÉ LEURS PROJETS SUR TERRES COUTUMIÈRES

**Des cultures hors-sol à Tuo cémuhi**  
Monter un projet et vivre de l'agriculture sur terres coutumières, c'est possible - Jefferson Pabouly, 28 ans, se prouve depuis plus de deux ans à travers ses cultures maraichères hors-sol, dans des serres installées sur le terrain de son grand-père à la tribu de Koo à Tuo cémuhi (Touho).



**Avec l'aide de la province Nord**  
Jefferson Pabouly a construit sa ferme hors-sol sur un terrain de son grand-père à la tribu de Koo à Tuo cémuhi (Touho).



**Gémina Angexetine, 31 ans, élevage de poules pondeuses à Lifou**



Les petites boules, Gémina connaît bien. Serveuse, conseillère, secrétaire... Elle les enchaîne depuis toujours. Jusqu'à ce qu'elle décide de se consacrer à son projet de poules pondeuses. « Je m'imagine pas pouvoir réellement vivre de cet élevage un jour », chuchote-t-elle. C'était il y a deux ans. Elle construit alors son poulailler : « avec les moyens du bord ». « Je savais qu'il ne tiendrait pas. Faisais besoin de matériel pour protéger mes poules », confie-t-elle. Gémina entend alors parler de l'Adis. « Le premier de l'élevage financer pratiquement un crédit de 350 000 francs. De quoi memer les travaux nécessaires. » Et puis, fut reçu des lots de bons conseils : établir un budget prévisionnel, une liste de clients potentiels... Des choses que je gère à la légère avant. ».

**Des chambres d'hôte les pieds dans l'eau**  
Entre la plage et les roches noires de Lifou, en bordure de mer à Hengere, Dylène Boussoit et son mari Christophe ont créé une chambre d'hôte. Les visiteurs qui y résistent pour le cadre et pour l'air de l'eau.

Entre la plage et les roches noires de Lifou, en bordure de mer à Hengere, Dylène Boussoit et son mari Christophe ont créé une chambre d'hôte. Les visiteurs qui y résistent pour le cadre et pour l'air de l'eau.

Entre la plage et les roches noires de Lifou, en bordure de mer à Hengere, Dylène Boussoit et son mari Christophe ont créé une chambre d'hôte. Les visiteurs qui y résistent pour le cadre et pour l'air de l'eau.

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public d'Etat (EPIC), créé en 1988 pour mener la réforme foncière engagée depuis 1978. Elle succède aux trois opérateurs fonciers qui en assurait la conduite jusque-là.

→ Depuis 1978, 165 000 ha de terres ont été redistribuées, dont près de 138 000 ha en terres coutumières.

→ Fin 2019, le stock foncier de l'ADRAF était de 7 300 ha environ (soit 0,45 % de la superficie de la Grande-Terre).

Source photo page de couverture GIE Tourisme Province Nord  
Informations non contractuelles  
Ne pas jeter sur la voie publique

**Pour plus d'informations sur les missions de l'ADRAF,  
contactez l'ADRAF :**

**NOUMÉA**

Tél : 25 86 00  
adraf@adraf.nc

**LA FOA**

Tél : 44 86 00  
antennelafoa@adraf.nc

**KONÉ**

Tél : 47 76 00  
antennekone@adraf.nc

**POINDIMIÉ**

Tél : 42 66 00  
antennepoindimie@adraf.nc



Agence de Développement Rural  
et d'Aménagement Foncier